

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2020

Ouverture de séance à 19h15.

Pas d'absent.

Secrétaire de séance : Madame Audrina SCOCARD.

Approbation CR DU Conseil Municipal du 16/06/2020:

Le compte-rendu est modifié : au point 27/2020: Adoption du rapport Assainissement, il faut lire " Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'assainissement".

POUR : 15

CONTRE :

ABSTENTION :

Monsieur le Maire et Monsieur Moreau s'assurent que l'ensemble des conseillers a bien pris connaissance des éléments concernant les comptes de gestion et les comptes administratif 2019.

43/2020 : Adoption Compte de Gestion Budget principal Commune

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur Legrand et Monsieur Moreau s'abstiennent.

Le Conseil Municipal APPROUVE, à la majorité, le compte de gestion 2019 de la Commune du Gault Saint-Denis. il n'appelle ni observation ni réserve de notre part sur la tenue des comptes.

POUR : 13

CONTRE :

ABSTENTION : 2

44/2020 : Vote Compte Administratif Budget principal et Affectation des résultats

Madame Juteau, doyenne de l'Assemblée présente les résultats du CA 2019.

Le compte administratif du Budget Principal 2019 de la Commune du Gault Saint-Denis s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2018 => 118 789.98 €

(affecté à l'investissement pour le BP 2019)

Dépenses => 335 415.70 €

Recettes => 415 623.70 €

Résultat de l'exercice 2019 => 80208.00 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2018 => 10 678.00 €

Dépenses => 125 130.47 €

Recettes => 232 850.61 €

Résultat de l'exercice 2019 => 118 398.12 €

Monsieur le Maire, David Legrand quitte la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Moreau s'abstient.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, ADOPTE, à la majorité le compte administratif 2019 du Budget Principal de la Commune du Gault Saint-Denis.

<u>POUR : 13</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION : 1</u>
------------------	-----------------	-----------------------

Monsieur Legrand propose l'affectation des résultats comme suit :

Le Conseil Municipal approuve et affecte, à l'unanimité des présents , les résultats de clôture de l'exercice 2019 suivants :

Le report au compte 001 (en recettes d'investissement) => 118 398.12 €

Affectation au compte R1068 (de fonctionnement vers investissement) => 0

Le report au compte 002 (en recettes de fonctionnement) => 80 208.00 €

Le Conseil Municipal approuve et affecte, à l'unanimité des présents , les résultats de clôture de l'exercice 2019 comme présentés.

<u>POUR : 15</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION :</u>
------------------	-----------------	---------------------

45/2020 : Vote des taux des taxes communales : Foncier bâti et Foncier non bâti

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) soient maintenus sans augmentation pour l'année 2020 .

Il est à noter qu'en application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, une décision de reconduction du taux de taxe d'habitation (TH) sur 2020 n'est pas nécessaire.

Taxe Foncière Bâti (TFB) : 16.06 %

Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 32.53 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le maintien des taux à l'identique.

<u>POUR : 15</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION :</u>
------------------	-----------------	---------------------

46/2020 : Vote des subventions aux associations

Après avoir rappelé le soutien technique apporté aux associations : mise à disposition et entretien des infrastructures, le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité** de maintenir les subventions aux associations en 2020 comme suit :

- Club de l'amitié : 275 €
- Anciens Combattants Prisonniers de Guerre (A.C.P.G.) : 275 €
- Amstramgram : 275 €
- La Gauloise : 350 €
- Familles Rurales : 275 €
- GAUMESVIT : 275 €
- La Croix Rouge Française : 15 €
- La Prévention Routière d'Eure-et-Loir : 15 €
- Le Comité contre la Mucoviscidose : 15 €
- L'Association Neuro Psy Infanto Juvénile de Bonneval : 15 €

Soit un total de 1 815 € qui sera intégré au budget primitif 2020, au compte 6574.

Madame Audrina SCOCARD demande à ce que les Associations soient informées qu'elles doivent fournir chaque année le procès verbal de reddition de leurs comptes annuels et formaliser une demande de subvention.

Monsieur Darmigny, Monsieur Chéramy et Monsieur Mallet ne participent pas au vote étant membres du bureau d'associations.

<u>POUR : 11</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION : 1 - Monsieur COLLAS</u>
------------------	-----------------	---

47/2020 : Vote du Budget primitif principal

Monsieur Moreau, 2ème Adjoint délégué aux finances présente le projet de Budget principal 2020 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité, le Budget principal 2020,

il est équilibré en dépenses et en recettes, en Fonctionnement et en Investissement :

BUDGET 2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
COMMUNE	429 875.28 €	307 631.27 €	737 506.55 €
<u>POUR : 15</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION :</u>	

48/2020 : Adoption Compte de Gestion Budget Annexe Eau - Assainissement

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du Budget Eau-Assainissement. il n'appelle ni observation ni réserve de notre part sur la tenue des comptes.

<u>POUR : 15</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION :</u>
------------------	-----------------	---------------------

49/2020 : Vote Compte Administratif Budget Annexe Eau -Assainissement et Affectation des résultats

Sous la présidence de Madame Juteau Gisèle, doyenne de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Budget Annexe EAU-ASSAINISSEMENT 2019 de la Commune du Gault Saint -Denis qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2018	=>	56015.06 €
Dépenses	=>	147242.18 €
Recettes	=>	132353.11 €

Résultat de l'exercice => 41125.99 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2018	=>	71963.41 €
Dépenses	=>	54346.99 €
Recettes	=>	46924.55 €

Résultat de l'exercice => 64540.97 €

Monsieur le Maire, David Legrand quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité le compte administratif 2019 du Budget Eau- Assainissement 2019 de la Commune du Gault Saint-Denis.

<u>POUR : 14</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION :</u>
------------------	-----------------	---------------------

Monsieur Legrand propose d'affecter les résultats du Budget Eau-Assainissement 2019 au Budget Assainissement 2020.

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019 :

Le report au compte 001 (investissement)	=>	64 540.97 €
Affectation au compte R1068	=>	0
Le report au compte 002 (fonctionnement)	=>	41125.99 €

Le Conseil Municipal approuve et affecte les résultats au Budget Assainissement 2020, à l'unanimité des présents , tels que présentés.

<u>POUR : 15</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION :</u>
------------------	-----------------	---------------------

50/2020 : Vote du Budget primitif Assainissement

Monsieur Moreau, 2ème Adjoint délégué aux finances présente le projet de Budget Annexe Assainissement 2020 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE à l'unanimité le Budget Assainissement 2020,

Il est équilibré en dépenses et en recettes, en Fonctionnement et en investissement :

	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT
BUDGET 2020	fonctionnement	investissement	TOTAL
Dépenses/recettes	108 908.99 €	101 868.20 €	210 777.19 €

<u>POUR : 15</u>	<u>CONTRE :</u>	<u>ABSTENTION :</u>
------------------	-----------------	---------------------

Questions diverses :

- Les élus à la majorité indiquent qu'ils souhaitent que le compte-rendu du Conseil Municipal indique la position de vote des Conseillers et leurs noms pour les abstentions et les oppositions. (vote à main levée).

- Monsieur Pailleau a suivi en Visio- conférence la réunion de Territoires d'énergie : il n'a rien à signaler de particulier.

- Monsieur Eric Wissocq demande à ce qu'un compte-rendu succinct des conseils municipaux soit affiché dans les hameaux, cette demande est approuvée par le Conseil. Les comptes-rendus devront également être disponibles sur le site internet ; d'autre part, Monsieur LEGRAND que la Commission Communication va pouvoir étudier l'opportunité d'une application Smartphone pour diffuser de l'information urgente et/ou utile aux habitants.

- Madame Jouannet-Lefranc demande quand la poubelle prévue pour l'aire de pique-nique va être installée ? Monsieur Legrand l'informe que cela va être fait très prochainement.

- Haie du Stade : l'entretien entre la haie et le grillage est programmé ; Monsieur Legrand rappelle que les agents se concentrent uniquement en ce moment sur les tontes, les tailles et le désherbage.

- Stationnement rue de la Chardonnière : Madame Juteau signale que les stationnements gênants dans cette rue, obligent les parents piétons et les assistantes maternelles à circuler sur la chaussée ; une communication aux habitants va être programmée et une prise de contact avec le département pour l'étude de la matérialisation des places va être effectuée.

-Nettoyage des trottoirs : plusieurs élus signalent le défaut d'entretien (désherbage-tonte) des trottoirs par les habitants ; Monsieur le Maire indique qu'une communication en boîte aux lettres a

été faite par l'équipe municipale précédente. Les mesures pour améliorer la situation et éviter une dégradation de la situation devront être étudiées plus précisément et seront présentées au Conseil.

- Madame Juteau s'interroge sur le devenir d'une propriété qui semble abandonnée et qui occasionne des nuisances pour le voisinage ; Monsieur Le Maire indique que la Mairie n'a pas l'information concernant la succession et ne peut donc pas intervenir.

- Monsieur Wissocq s'interroge sur les tas de paille qui sont stockés en bord de voie et près des habitations à Chauffours et indique que le risque d'incendie est démultiplié en ces périodes de forte chaleur. Monsieur Le Maire indique qu'un contact va être pris avec l'exploitant.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h45.